

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 25 Janvier 2022

Sous la présidence de M. **TROESTLER** Mario, Maire

Conseillers
en fonction :
15

ETAIENT PRESENTS : Mmes **BERBACH** Christine, **PASCHETTO** Tania, **PALMA** Anne-Hélène, **SCHWARTZ** Stéphanie, **SIGRIST** Liên, Mrs **BASTIAN** Marc, **DE RAMMELAERE** Rik, **GISSELBRECHT** Claude, **SCHLEISS** Hervé, **SOERENSEN** Alain,

Conseillers
présents :
11

ABSENTS EXCUSES : **SCHOOR** Arthur proc. **DE RAMMELAERE** Rik, **SPEISSER** Audrey proc. **SCHWARTZ** Stéphanie, **HIMBER** Muriel proc. **BASTIAN** Marc, **FRITZ** Damien proc. **TROESTLER** Mario

Secrétaire de séance : **PALMA** Anne-Hélène

Début de Séance : 20h24

REÇU le
04 FEV. 2022
À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

N°01/22 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 Novembre 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver et d'adopter à la majorité dont deux abstentions, Marc **BASTIAN** et Stéphanie **SCHWARTZ**, le procès-verbal de la séance du 22 Novembre 2021.

N°02/22 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Décembre 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver et d'adopter à la majorité dont deux abstentions, Hervé **SCHLEISS** et Stéphanie **SCHWARTZ**, le procès-verbal de la séance du 22 Décembre 2021.

N°03/22 : achat parcelle Le Moulin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour régulariser le tracé de la rue du Moulin qui comporte notamment des ouvrages publics sur des propriétés privées, la Commune se doit d'acquérir des terrains des riverains.

Les propriétaires ont donné leur accord pour vendre les parcelles à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide d'acquérir les parcelles ci-dessous cadastrées :

- Section 6 parcelle 203 d'une surface de 10m2 appartenant à Monsieur Cyril **LEVERT** et à Madame Alexandra **RONELT**,

- Section 6 parcelle 321 d'une surface de 19m2 appartenant à Monsieur Valentin BOXBERGER, Monsieur Hubert BOXBERGER et à Madame Florence BOXBERGER,
- Fixe le prix d'acquisition de ces parcelles à 1 euros l'are,
 - Dit que les frais afférents à ces ventes seront à la charge de la Commune,
 - Dit que les actes authentiques seront reçus en la forme d'acte administratif devant Monsieur Marion TROESTLER, Maire de la Commune de Mollkirch,
 - Désigne Monsieur Hervé SCHLEISS, Adjoint au Maire, afin d'intervenir et de signer les actes au nom de la Commune.

N°03bis/22 : achat parcelle Le Kohlplatz

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour régulariser le tracé de la rue du Moulin qui comporte notamment des ouvrages publics sur des propriétés privées, la Commune se doit d'acquérir des terrains des riverains.

Les propriétaires ont donné leur accord pour vendre les parcelles à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles ci-dessous cadastrées :
 - Section 2 parcelle 330 d'une surface de 20m2 appartenant à Monsieur Franck BERNHART et Madame Doriane ROBERT,
- Fixe le prix d'acquisition de cette parcelle à 1000 euros l'are,
- Dit que les frais afférents à ces ventes seront à la charge de la Commune,
- Dit que les actes authentiques seront reçus en la forme d'acte administratif devant Monsieur Mario TROESTLER, Maire de la Commune de Mollkirch,
- Désigne Monsieur Hervé SCHLEISS, Adjoint au Maire, afin d'intervenir et de signer les actes au nom de la Commune.

N°04/22 : cession emplacements réservés

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des cessions de terrains par des propriétaires, la commune va faire valoir ses droits sur des emplacements qui étaient réservés au PLU.

Il s'agit des emplacements suivants :

- **Section 3 parcelle 322** pour une surface de 1 are 45
- **Section 3 parcelle 323** pour une surface de 1 are 36 soit une surface totale de 2 ares 81. Les deux parcelles appartiennent à Monsieur MARQUET Julien et Madame ANTA ALDANA Magali.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 14 voix pour et 1 abstention, fixe le prix d'acquisition à 1000 euros l'are.

Les frais afférents à ces achats seront à la charge de la commune et les actes authentiques seront signés par Monsieur Mario TROESTLER, Maire de la commune de Mollkirch.



N°04bis/22 : cession emplacements réservés

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des cessions de terrains par des propriétaires, la Commune va faire valoir ses droits sur un emplacement qui était réservé au PLU.

Il s'agit de l'emplacement suivant :

- **Section 9 parcelle 50** pour une surface de 3 ares 59 appartenant à Monsieur SCHWEBEL François Xavier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le prix d'acquisition à 1 euro l'are.

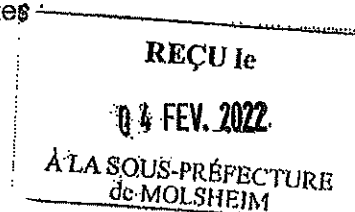
Les frais afférents à ces achats seront à la charge de la commune et les actes authentiques seront signés par Monsieur Mario TROESTLER, Maire de la Commune de Mollkirch.

N°05/22 : Approbation d'une convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil Municipal/Communautaire d'approuver la convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.



Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

N°07/22 : Subvention école achat livre de Noël

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de 370.12 € à l'école au titre de la subvention pour l'achat des livres de Noël pour les enfants.

N°06/22 : D.E.T.R. 2022

Monsieur le Maire soumet aux conseiller le courrier du Préfet d'appel à projet pour la programmation 2022 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2022).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sollicite la DETR 2022 pour l'opération

Charge le Maire de solliciter les services du Préfet du Bas-Rhin pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de

Adopte l'opération
Autorise le Maire à signer tout acte

Approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :

REÇU le
04 FEV. 2022
À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Plan de financement du ProjetEcole-Périscolaire-Bibliothèque Mollkirch			
Demande de DETR			
dépenses		ressources	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
1.TRAVAUX		SUBVENTIONS	
Terrassement	74973	Union européenne	
Gros œuvre	396769	ETAT: dotation de soutien à l'investissement local	1000000
Charpente	421153	ETAT: Dotation d'équipement des territoires ruraux	
Couverture Etanchéité	211465	ETAT: autre (préciser)	
Bardage	102292	Région	
Menuiseries Extérieur	185232	Département	
Serrurerie Métallerie	36752	Groupement de Communes	
Cloisons faux plafond	92470	Autre Commune	
Menuiseries Intérieur	139432	Aides Publiques Indirectes	
Revêtement sol	101736	Autres	
Peinture	38131		
Chauffage ventilation	218822		
Electricité	165320		
Plomberie sanitaire	69949		
VVD	163504		
Tolérance travaux	121300		
Aléas	121300		
TOTAL TRAVAUX	2660594		
2.MAITRISE D'OEUVRE MISSION DE BASE		Sous total aides publiques	
Esquisse	12000		1000000
APS	34856		
APD	53625	BESOIN Emprunt et autres subventions hors TVA	2294710
PRO	53625		
ACT	18769		
VISA	21450		
DET	73394		
AOR	13406		
TOTAL Mission de base	281125		
AUTRES MISSIONS			
EXE	47887		
SYNTHESE	15563		
OPC	26337		
SSI	5985		
SPS*	25000		
Bureau de contrôle*	29119		
TOTAL Autres Missions	149891		
3.AUTRES FRAIS			
Assurance	57000		
Frais divers	24800		
Tolérance étude	121300		
TOTAL AUTRES FRAIS	203100		
TOTAL HT	3294710	TOTAL HT	3294710

REÇU le
04 FEV. 2022
À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Divers :

- Monsieur Hervé Schleiss, adjoint au Maire, indique que la rue du Kirchoff a besoin d'une voirie provisoire, car des terrains commencent à être construits. Au fur et à mesure de l'avancement des ventes, la commune fera valoir son droit de racheter des emplacements réservés afin d'agrandir la voirie. La commune souhaite effectuer directement la voirie provisoire à la même largeur que la voirie définitive.
- Monsieur le Maire indique au Conseil la réception du dossier du projet de modification du PLU. Ce dernier prévoira notamment que les stationnements pour

- les nouveaux logements soient de 2 places de parking hors allée et devant les garages.
- Monsieur le Maire indique que l'enlèvement du dolmen derrière la boulangerie, au parking de l'église interviendra courant des mois suivants afin de dégager une petite cour de récréation pour le périscolaire. Un grillage ainsi qu'un portillon seront installés également.
 - Monsieur le Maire indique au Conseil que l'ilot de sécurité rue du Guirbaden va être modifié afin de préserver la sécurité des piétons. 4 plots vont être installés afin de garantir cette sécurité.
 - Monsieur le Maire indique également qu'une sécurisation pour la traversée de la départementale au niveau du garage JB AUTO auprès du département. Le retour dans un premier temps à été négatif mais un accord à été trouvé pour une solution alternative.
 - Monsieur le Maire indique au Conseil divers travaux qui vont intervenir sur la commune : afin de limiter les zones noires sur la piste piétonne il conviendrait de rajouter 2/3 lampadaires. Une étude est en cours.
Des panneaux d'agglomération pour intégrer la Fischhutte et le Moulin en agglomération. La mise en place sera effectuée courant printemps 2022.
 - Monsieur Hervé Schleiss, adjoint au Maire, indique que concernant la forêt, l'ONF prévoit un plan de coupe à la fin du Mittelweg. Des travaux préparatoires de coupes sont nécessaires.

Fin de séance 21h30

POUR EXTRAIT CONFORME
Mollkirch, le 1^{er} Février 2022

Le Maire,
Mario TROESTLER
Basenwiler

